

« Les syndicalistes lancent une grève dans les transports en commun de Stockholm »

La section syndicaliste de Stockholm concernant les métros et tramway (SAC- DSTS) se lance une grève politique à partir de 4h28 le 18 novembre, jusqu'à 4h25 le samedi 19 novembre. Parallèlement, la section des trains de banlieues se met en grève également.

Notre grève est un moyen de faire savoir que nous voulons que la liberté d'expression pour les employés soit respectée, dans le secteur public comme dans le secteur privé. Nous demandons aussi un changement de la loi sur la sécurité de l'emploi (LAS) afin de retirer à l'employeur la possibilité qu'ils ont aujourd'hui de payer les employés jugés désagréables pour qu'ils quittent leur travail

Après plusieurs années de déréglementation et de privatisations, la situation actuelle est paradoxale. Avec les privatisations dans le secteur public, des milliers d'employés d'entreprise privées ont perdu cette protection assurée par la constitution qu'avaient les employés du secteur public.

Bien qu'ils occupent une fonction dans le secteur public, financée par la fonction publique, ces atteintes à la liberté d'expression ont rendu plus difficile ou même impossible toute critique de sans employeur. Les employés risquent des représailles ou même le licenciement. Mais le problème est encore plus grave.

Beaucoup d'employés remarquent aussi que leurs critiques ne sont pas prises au sérieux par les employeurs qui les ignorent et font tout pour qu'elles n'aboutissent pas.

Mais qu'est-ce que la liberté d'expression si l'interlocuteur ne veut pas écouter ?

Parallèlement, on trouve dans la loi LAS-39 une faille qui donne à l'employeur condamné le droit de payer pour être acquitté.

Au lieu d'être obligé de reprendre à son service une personne licenciée par erreur, ils peuvent avec de l'argent, qui correspondrait à deux années de salaire, se libérer de l'ancien employé. Il n'y a donc en réalité rien qui oblige un employeur à se soumettre au jugement du tribunal.

Licencier un employé n'est donc en fait qu'une question d'argent.

Pourquoi un employeur a-t-il la possibilité de se libérer d'un jugement ?

Étant donné ce que l'on vient d'exposer, nous, syndicats SAC-DSTS exigeons que les points suivants soient repris dans l'agenda politique :

1. La liberté d'expression sans limite sur tous les lieux de travail

La liberté d'expression est fondamentale dans notre société démocratique, et beaucoup trop inestimable pour se laisser régler par des sociétés à but lucratifs

2. Nous demandons la possibilité de supprimer le paragraphe qui permet de forcer quelqu'un à quitter son travail en le payant

A quoi sert le tribunal du travail si ces jugements ne sont pas appliqués ?

Pour que nos revendications soient entendues, nous lançons une politique de grève auprès de 100 conducteurs, contrôleurs, manutentionnaires et chauffeurs des métros Connex et Citypendel à Stockholm. La grève commencera le 18 novembre et durera 24 heures.